Communiqué du Conseil de la concurrence
relatif au projet de concentration économique concernant
la prise par la société « Diaverum Holding Maroc SASU » de contrôle
exclusif de la société « Centre de Rein Fédala SARLAU »

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et à l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « Diaverum Holding Maroc SASU » ;
- **La cible :** la société « Centre de Rein Fédala SARLAU » **;**
- **L'associé unique cédant :** Monsieur Khalid Zahiri.

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteur économique concerné :

- Secteur des services de néphrologie et d'hémodialyse dans le secteur privé.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 30 novembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION
FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique relatif à la prise de contrôle exclusif par la société « Diaverum Holding Maroc SASU » de la société « Centre de Rein Fédala SARLAU », à travers l'acquisition de l'intégralité de son capital social et des droits de vote y afférents, auprès de son associé unique, Monsieur Khalid Zahiri.

« Diaverum Holding Maroc SASU » est une société par actions simplifiée à associé unique de droit marocain, dont le siège social est situé à Florida Centre Park, lot Angle n° 27, 2e étage, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc. Elle détient des participations dans des sociétés exploitant des centres d'hémodialyse au Maroc. Cette société relève du groupe international « Diaverum », spécialisé dans la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale chronique. Au Maroc, le groupe est notamment présent à Marrakech, Agadir et Meknès à travers des centres de néphrologie et d'hémodialyse.

« Centre de Rein Fédala SARLAU » est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, dont le siège social est situé à l'avenue Hassan II, immeuble Taghi, n° 6, 1er étage, Mohammedia, Maroc. Cette société exploite un centre de néphrologie et d'hémodialyse dénommé « Centre de Rein Fédala » situé à Mohammedia.

Monsieur Khalid Zahiri est médecin spécialiste en néphrologie, actuellement associé unique et gérant de la société « Centre de Rein Fédala SARLAU ».

Fait à Rabat, le 19 novembre 2026